

# CONSEIL MUNICIPAL DE MENETOU-SALON

## Séance ordinaire du 27 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, vingt-sept avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme JACQUET Stéphanie, Maire.

**Date de convocation :** 17 avril 2026

**Présents (18) :** Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, M. FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GOGUÉ Catherine, M. GRIMAUULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, M. JOUGNEAU Michel, M. JULIEN Éric, M. LAPLACE Cédric, M. LEBLANC Nicolas, M. MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, M. MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth, M. ROBLET Alain

**Pouvoirs (0) :** -

**Absentes excusées (1) :** Mme GREGOIRE Ambre

**Secrétaire de séance :** Mme GOGUÉ Catherine

-----

### 1. Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations relatives au vote des subventions aux associations. Le conseil municipal accepte cet ajout à l'unanimité des membres présents.

### 2. Approbation du compte rendu du 13 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 3. Délibération 2026CM04D18 – Taux des taxes directes locales 2026

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux du foncier et de la taxe d'habitation (des résidences secondaires), et de maintenir les taux votés en 2025 comme suit :

- Taxe foncier bâti : 37,42%
- Taxe foncier non bâti : 40,83%
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 15,26%

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le maintien de ces taux.

### 4. Délibération 2026CM04D19 – Subventions aux associations

Le Maire indique au Conseil municipal que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Suite aux demandes formulées par les associations, Mme BARDELOT, maire-adjointe en charge des finances présente le détail des montants de subventions alloués à chacune d'entre elles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (17 voix pour), décide d'approuver le versement de ces subventions, dont le montant global s'élève à 10 000.€. Monsieur ROBLET Alain ne prend pas part au débat et au vote, étant intéressé à l'affaire.

### 5. Délibération 2026CM04D20 – Subvention de fonctionnement au Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le Maire propose d'accorder une subvention de 20 000€ au CCAS. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, ce montant.

### 6. Délibération 2026CM04D21 – Budget principal 2026

Mme BARDELOT, maire-adjointe en charge des finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale, car il permet au Conseil municipal de prévoir et d'autoriser l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Suite à la commission finances du 20 avril, elle propose les dépenses et les recettes de fonctionnement équilibrées suivantes :

**Section de fonctionnement – Dépenses :**

DÉPENSES	Montant (€)
011 Charges générales	409 900,00
012 Charges de personnel	627 000,00
014 atténuations de produits	1 000,00
65 Autres charges courantes	132 800,00
66 charges financières	12 000,00
67 charges spécifiques titres annulés sur exercice antérieur	500,00
68 dotations aux provisions	0
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 183 200,00</b>
023 Virement sect investissement	388 785,77
042 Opérations d'ordre	10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 581 985,77</b>

**Section de fonctionnement – Recettes :**

RECETTES	Montant (€)
013 Atténuation de charges	5 000,00
70 Produits de services	80 010,00
72 production immobilisée	
73 impôts et taxes	59 855,00
731 fiscalité locale	710 000,00
74 Dotations et participations	342 300,00
75 Autres produits gestion	46 100,00
76 Produits financiers	0
77 Produits spécifiques	2 000,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 245 265,00</b>
042 Opérations d'ordre	0
002 Excédent antérieur reporté	336 720,77
<b>TOTAL</b>	<b>1 581 985,77</b>

Elle propose les dépenses et les recettes d'investissement équilibrées suivantes :

**Section d'investissement – Dépenses :**

DEPENSES	Reste à réaliser (RAR) (€)	Proposition Budget prévisionnel (BP) (€)	BP + RAR (€)
20 Immobilisation incorporelles	39 000,00	55 000,00	94 000,00
204 Subvs d'équipement	27 299,58	30 900,00	58 199,58
21 Immobilisations corporelles		66 100,00	66 100,00
23 Immobilisations en cours	310 00,00	570 123,54	880 123,54
<b>Total Dépenses équipement</b>			<b>1 098 423,12</b>
10 Dotations fonds divers			0
13 subventions investissement			0
16 Remboursement d'emprunts			47 578,38
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>123 372,00</b>		<b>1 146 001,50</b>
040 installation générale, agencement et aménagement			0
041 Opérations patrimoniales			0
<b>TOTAL</b>			<b>1 146 001,50</b>

**Section d'investissement – Recettes :**

RECETTES	Reste à réaliser (RAR) (€)	Proposition Budget prévisionnel (BP) (€)	BP + RAR (€)
001 solde investissement reporté		22 101,53	22 101,53
10 Dotations Fonds divers Réserve – (FCTVA + Taxe Aménagement)		49 000,00	49 000,00
1068 Excédents de fonctionnement		200 000,00	200 000,00
13 Subvention investissement	155 902,20	70 212,00	226 114,20
1641 Emprunt		250 000,00	250 000,00
<b>Total Recettes réelles</b>			<b>747 215,73</b>
040 Opérations d'ordre de transfert		10 000,00	10 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement			388785,77
<b>TOTAL</b>			<b>1 146 001,50</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la répartition et le montant des dépenses et des recettes, s'élevant à :

- Section de fonctionnement : 1 581 985,77 €
- Section d'investissement : 1 146 001,50 €

## 7. Délibération 2026CM04D22 - Fongibilité des crédits 2026

Mme BARDELOT, maire-adjointe déléguée aux finances, souligne l'importance de garantir une gestion à la fois souple et réactive des crédits budgétaires afin de faire face aux imprévus susceptibles d'intervenir en cours d'exercice. Elle précise que la fongibilité des crédits permet d'autoriser l'exécutif à effectuer, dans certaines limites, des virements de crédits entre chapitres, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une décision modificative du budget.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres budgétaires, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et/ou investissement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour le budget principal 2026 et pour le budget du CCAS 2026.

## 8. Compte-rendu des diverses commissions

### - Commission tourisme – Gestion du site touristique de l'étang de Farges

Les entreprises ont achevé les travaux. Quelques finitions et aménagements restent à réaliser en régie. La gestion des espaces verts est à étudier.

La notification de la subvention de la Région (CRST) est attendue.

L'ouverture de l'aire naturelle de camping est envisagée pour la mi-juin. Les périodes d'ouverture seront calées sur celles de la buvette (fin mars à fin octobre).

L'accès au site ainsi qu'à l'espace WC/douche (via boîte à clé) devrait être payant afin de contribuer aux différentes charges de fonctionnement (eau, électricité, etc.). La mise en place d'une taxe de séjour est également à envisager.

L'inauguration du site est prévue pour fin juin.

La promotion du site sera réalisée en collaboration avec l'Ad2T et la CCTHB.

Des animations sur le site pourront être proposées aux écoles. L'organisation de la Fête de la musique par une association locale pourra également être envisagée.

## 9. Affaires diverses

- **Secrétariat de mairie** : arrivée d'une nouvelle secrétaire générale le 4 mai.

Amplitude d'ouverture élargie : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h – Le samedi de 10h à 12h (permanence d'élus)

- **Haie brûlée** : il a été constaté qu'une haie a été brûlée et coupée au pied route de Soulangis, à proximité de la route de Montouraine. Celle-ci semblerait se situer dans le fossé communal. Des explications seront demandées au propriétaire du terrain attenant.

- **Réduction de vitesse** : les habitants des Thébaults souhaiteraient la mise en place de panneaux pour la réduction de vitesse dans le hameau. Une étude sera envisagée en collaboration avec le Conseil départemental.

**Manifestations à venir** : Cérémonie du 8 mai à 11h15 – Marche verte, le samedi 16 mai à 14h  
- Fête de la musique, organisée par l'association le CCO, dans la cour de l'école, rue de la Mairie, le vendredi 19 juin.

- **Commission d'appel d'offres** : lundi 11 mai à 18h30 pour le lot « Couverture » du projet de rénovation de l'école maternelle.

- **Commission tourisme** - Bourges 2028 : mercredi 13 mai à 18h30

- **Commission animation** - Organisation 14 juillet : samedi 16 mai à 9h

- **Commission environnement** - Visite des espaces verts entretenus : samedi 16 mai à 10h

- **Prochains conseils municipaux** : lundi 1<sup>er</sup> juin 2026, 18h30 – Vendredi 5 juin à 18h30 (désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre)

*Levée de la séance : 21h55*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Commune de Menetou-Salon (18510)  
Département du Cher

## Délibération n° 2026CM04D18

### Objet : Vote des taux des taxes directes locales 2026

Nbre de conseillers	L'An deux mil vingt-six, vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil
En exercice : 19	Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence
Présents : 18	de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.
Votants : 18	<b>Date de convocation</b> : 17 avril 2026
Pouvoirs : 0	<b>Présents (18)</b> : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER
Absents : 1	Marie, M. FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore,
	Mme GOGUÉ Catherine, M. GRIMAUULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, M.
	JOUGNEAU Michel, M. JULIEN Eric, M. LAPLACE Cédric, M. LEBLANC Nicolas, M.
	MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, M. MOISSON Philippe, Mme NOUAT
	Elisabeth, M. ROBLET Alain
	<b>Pouvoirs (0)</b> : -
	<b>Absentes excusées (1)</b> : Mme GREGOIRE Ambre
	<b>Secrétaire de séance</b> : Mme GOGUÉ Catherine

Le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux du foncier et de la taxe d'habitation (des résidences secondaires).

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** les articles 1636 sexies et 1639a du Code général des impôts,

Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux votés en 2025 comme suit :

- Taxe foncier bâti : 37,42%
- Taxe foncier non bâti : 40,83%
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 15,26%

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le maintien de ces taux.

Fait à Menetou-Salon et délibéré au jour, mois et an susdits  
Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

Le Maire

  
Stéphanie JACQUET

06 MAI 2026



Le Secrétaire de séance

  
Mme GOGUÉ Catherine

Diffusion sur le site internet de la commune le 05 MAI 2026



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Commune de Menetou-Salon (18510)  
Département du Cher

## Délibération n° 2026CM04D19

### Objet : Subventions 2026 aux associations

Nbre de conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 17  
Pouvoirs : 0  
Absents : 1

L'An deux mil vingt-six, vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.

**Date de convocation** : 17 avril 2026

**Présents (18)** : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, M. FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GOGUÉ Catherine, M. GRIMAUULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, M. JOUGNEAU Michel, M. JULIEN Eric, M. LAPLACE Cédric, M. LEBLANC Nicolas, M. MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, M. MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth, M. ROBLET Alain

**Pouvoirs (0)** : -

**Absentes excusées (1)** : Mme GREGOIRE Ambre

**Secrétaire de séance** : Mme GOGUÉ Catherine

Le Maire indique au Conseil municipal que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Suite aux demandes formulées par les associations, Mme BARDELOT, maire-adjointe en charge des finances présente le détail des montants de subventions alloués à chacune d'entre elles.

Associations	Subventions en €
Association FACILAVIE HUMENSIA	40,00
Association Locale d'aide à domicile (ADMR)	40,00
Collège Béthune Sully (voyages linguistiques)	385,00*
Association sportive scolaire du collège - Henrichemont	270,00
Coopérative scolaire MS	2 500,00
Défense et promotion langue française	50,00
Ecole natation de Saint Martin	120,00
Fédération départementale des foyers ruraux (cinéma itinérant)	1 300,00
S.B.P.A. (fourrière de Marmagne)	826,50*
Secours Catholique Saint Martin	50,00
Secours populaire Français	50,00
Section Jeunes Sapeurs-Pompiers les Aix d'Angillon	150,00

Associations	Subventions en €
Université Populaire	300,00
Aide et Présence	40,00
Association Iris d'eau (pêche)	1 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 621,50</b>
Réserve	2 378,50
<b>BUDGET</b>	<b>10 000,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (17 voix pour - Monsieur ROBLET Alain ne prend pas part au débat et au vote, étant intéressé à l'affaire) :

- Approuve le versement des subventions
- Autorise le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2026
- Précise que des subventions ont déjà été attribués à 2 associations et seront inscrites au budget 2026 (voir\*)
- Dit que la dépense sera prélevée sur l'article 6574 du budget de fonctionnement 2026

Fait à Menetou-Salon et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire



Mme Stéphanie JACQUET

Le Secrétaire de séance



Mme GOGUÉ Catherine

Diffusion sur le site internet de la commune le **05 MAI 2026**

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

**06 MAI 2026**



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Commune de Menetou-Salon (18510)  
Département du Cher

## Délibération n° 2026CM04D20

### Objet : Subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'année 2026

Nbre de conseillers	L'An deux mil vingt-six, vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil
En exercice : 19	Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence
Présents : 18	de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.
Votants : 18	<b>Date de convocation</b> : 17 avril 2026
Pouvoirs : 0	<b>Présents (18)</b> : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER
Absents : 1	Marie, M. FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore,
	Mme GOGUÉ Catherine, M. GRIMAUULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, M.
	JOUGNEAU Michel, M. JULIEN Eric, M. LAPLACE Cédric, M. LEBLANC Nicolas, M.
	MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, M. MOISSON Philippe, Mme NOUAT
	Elisabeth, M. ROBLET Alain
	<b>Pouvoirs (0)</b> : -
	<b>Absentes excusées (1)</b> : Mme GREGOIRE Ambre
	<b>Secrétaire de séance</b> : Mme GOGUÉ Catherine

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles,

**Vu** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026,

**Considérant** que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) constitue un établissement public administratif communal chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune,

**Considérant** la nécessité de soutenir le fonctionnement du CCAS afin de lui permettre d'exercer ses missions d'aide sociale, notamment en faveur des personnes en difficulté, des personnes âgées, des familles et des publics vulnérables,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:**

**DÉCIDE** d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au titre de l'année 2026 ;

**PRÉCISE** que la dépense sera prélevée sur l'article 657363 du budget de fonctionnement 2026 ;

**AUTORISE** le Maire à procéder au versement de ladite subvention et à signer tout document afférent à cette décision.

Fait à Menetou-Salon et délibéré au jour, mois et an susdits

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

Le Maire



Mme Stéphanie JACQUET

06 MAI 2026



Le Secrétaire de séance



Mme GOGUÉ Catherine

Diffusion sur le site internet de la commune le 05 MAI 2026



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Commune de Menetou-Salon (18510)  
Département du Cher

## Délibération n° 2026CM04D21 Objet : Budget primitif 2026

Nbre de conseillers      L'An deux mil vingt-six, vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Pouvoirs : 0

Absents : 1

**Date de convocation** : 17 avril 2026

**Présents (18)** : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER Marie, M. FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore, Mme GOGUÉ Catherine, M. GRIMAUULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, M. JOUGNEAU Michel, M. JULIEN Eric, M. LAPLACE Cédric, M. LEBLANC Nicolas, M. MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, M. MOISSON Philippe, Mme NOUAT Elisabeth, M. ROBLET Alain

**Pouvoirs (0)** : -

**Absentes excusées (1)** : Mme GREGOIRE Ambre

**Secrétaire de séance** : Mme GOGUÉ Catherine

Mme BARDELOT, maire-adjointe en charge des finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale, car il permet au Conseil municipal de prévoir et d'autoriser l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Vu l'avis de la commission des finances du 20 avril 2026,

**Considérant** l'équilibre global ci-après du budget primitif 2026 du budget principal,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 581 985,77 €	1 581 985,77 €
Investissement	1 146 001,50 €	1 146 001,50 €
<b>Total</b>	<b>2 727 987,27 €</b>	<b>2 727 987,27 €</b>

**Considérant** que la présentation de ce budget est faite par chapitre dont le détail est le suivant :

### Section de fonctionnement – Dépenses :

DÉPENSES	Montant (€)
011 Charges générales	409 900,00
012 Charges de personnel	627 000,00
014 atténuations de produits	1 000,00
65 Autres charges courantes	132 800,00
66 charges financières	12 000,00
67 charges spécifiques titres annulés sur exercice	500,00
68 dotations aux provisions	0
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 183 200,00</b>
023 Virement sect investissement	388 785,77
042 Opérations d'ordre	10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 581 985,77</b>

**Section de fonctionnement – Recettes :**

RECETTES	Montant (€)
013 Atténuation de charges	5 000,00
70 Produits de services	80 010,00
72 production immobilisée	
73 impôts et taxes	59 855,00
731 fiscalité locale	710 000,00
74 Dotations et participations	342 300,00
75 Autres produits gestion	46 100,00
76 Produits financiers	0
77 Produits spécifiques	2 000,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 245 265,00</b>
042 Opérations d'ordre	0
002 Excédent antérieur reporté	336 720,77
<b>TOTAL</b>	<b>1 581 985,77</b>

**Section d'investissement – Dépenses :**

DEPENSES	Reste à réaliser (RAR) (€)	Proposition Budget prévisionnel (BP) (€)	BP + RAR (€)
20 Immobilisation incorporelles	39 000,00	55 000,00	94 000,00
204 Subvs d'équipement	27 299,58	30 900,00	58 199,58
21 Immobilisations corporelles		66 100,00	66 100,00
23 Immobilisations en cours	310 00,00	570 123,54	880 123,54
<b>Total Dépenses équipement</b>			<b>1 098 423,12</b>
10 Dotations fonds divers			0
13 subventions investissement			0
16 Remboursement d'emprunts			47 578,38
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>123 372,00</b>		<b>1 146 001,50</b>
040 installation générale, agencement et			0
041 Opérations patrimoniales			0
<b>TOTAL</b>			<b>1 146 001,50</b>

**Section d'investissement – Recettes :**

RECETTES	Reste à réaliser (RAR) (€)	Proposition Budget prévisionnel (BP) (€)	BP + RAR (€)
001 solde investissement reporté		22 101,53	22 101,53
10 Dotations Fonds divers Réserve – (FCTVA + Taxe Aménagement)		49 000,00	49 000,00
1068 Excédents de fonctionnement		200 000,00	200 000,00
13 Subvention investissement	155 902,20	70 212,00	226 114,20
1641 Emprunt		250 000,00	250 000,00
<b>Total Recettes réelles</b>			<b>747 215,73</b>
040 Opérations d'ordre de transfert		10 000,00	10 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement			388785,77
<b>TOTAL</b>			<b>1 146 001,50</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** le Budget primitif 2026.

Fait à Menetou-Salon et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire



Mme Stéphanie JACQUET

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gogué', is written over the official stamp of the commune.

Mme GOGUÉ Catherine

Diffusion sur le site internet de la commune le **05 MAI 2026**

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

**06 MAI 2026**





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Commune de Menetou-Salon (18510)  
Département du Cher

**Délibération n° 2026CM04D22**

**Objet : Fongibilité des crédits – Budget 2026**

Nbre de conseillers	L'An deux mil vingt-six, vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil
En exercice : 19	Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence
Présents : 18	de Mme Stéphanie JACQUET, Maire.
Votants : 18	<b>Date de convocation</b> : 17 avril 2026
Pouvoirs : 0	<b>Présents (18)</b> : Mme BARDELOT Nicole, Mme CROS Patricia, Mme FERRIER
Absents : 1	Marie, M. FLAUX Frédéric, Mme FRAISEAU GRIVOT Cécile, Mme GARCIA Aurore,
	Mme GOGUÉ Catherine, M. GRIMAUULT Romain, Mme JACQUET Stéphanie, M.
	JOUGNEAU Michel, M. JULIEN Eric, M. LAPLACE Cédric, M. LEBLANC Nicolas, M.
	MARTIN Laurent, Mme MAXIME Sabrina, M. MOISSON Philippe, Mme NOUAT
	Elisabeth, M. ROBLET Alain
	<b>Pouvoirs (0)</b> : -
	<b>Absentes excusées (1)</b> : Mme GREGOIRE Ambre
	<b>Secrétaire de séance</b> : Mme GOGUÉ Catherine

**Considérant** la nécessité d'assurer une gestion souple et réactive des crédits budgétaires afin de faire face aux aléas de gestion en cours d'exercice,

**Considérant** que la fongibilité des crédits permet d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits entre chapitres dans certaines limites, sans modification du budget par décision modificative,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise** le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres budgétaires, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et/ou investissement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour le budget principal 2026 et pour le budget du CCAS 2026.

Fait à Menetou-Salon et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire



Mme Stéphanie JACQUET

Le Secrétaire de séance



Mme GOGUÉ Catherine

Diffusion sur le site internet de la commune le **05 MAI 2026**

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

**06 MAI 2026**



